



**AN 2024
24-066**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

04/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

04/12/2024

OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE "PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE"

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L2121-21 et L2121-22,

Vu la délibération n°20-005 du Conseil municipal du 12 juin 2020 portant détermination des commissions municipales permanentes et fixant le nombre de membres devant y siéger, en plus du maire, président de droit,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération n°20-006 du Conseil municipal du 12 juin 2020 portant élection des membres des commissions permanentes,

Vu les délibérations n°21-019A et n°21-019B du Conseil municipal du 26 mai 2021 modifiant respectivement la composition des commissions :

- Affaires scolaires-Périscolaires-Petite enfance
- et Équipements culturels et Conseil municipal des enfants,

Vu la délibération n°21-066 du Conseil municipal du 17 novembre 2021 modifiant la dénomination de la commission municipale permanente "Jeunesse" créée le 12 juin 2020, en commission "Jeunesse - Emploi",

Vu la délibération n°22-050 du Conseil municipal du 28 septembre 2022 modifiant la composition des commissions Sécurité & Ressources humaines, Travaux & Espaces verts, Urbanisme et de la commission de sécurité,

Vu la délibération n°22-065 du Conseil municipal du 20 décembre 2022 portant modification de la composition des commissions Finances et Travaux & Espaces verts,

Vu la délibération n°24-014 du Conseil municipal du 7 février 2024 portant modification de l'intitulé de la commission Sécurité & Ressources humaines et désignation de représentants du Conseil municipal au sein de ladite commission,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Considérant la démission de M. Didier JAHIER, par courrier du 25 novembre 2024, en qualité de membre de la commission Prévention et Action sociale,

Considérant la démission de Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, par courrier du 25 novembre 2024, en qualité de membre de la commission Prévention et Action sociale,

Considérant qu'il convient donc de désigner leur remplaçant,

Considérant que cette désignation peut avoir lieu par vote à main levée, compte tenu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose, au quatrième alinéa, que "le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations",

Après avoir entendu l'exposé de M. Gilles LÉCOLE, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 7 Abstentions) : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST), M. Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Philippe GARCIA), M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD et M. Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée pour la désignation de deux membres au sein de la commission municipale "Prévention et Action sociale".

- **ARTICLE 2 : PROCÈDE** à la désignation de Messieurs Mario MANCUSO et Dimitri MENDY, en qualité de membres de la commission municipale précitée, en remplacement de M. Didier JAHIER et Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

<p>AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 17/12/2024</p> <p>Et publié le 17/12/2024</p> <p>Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville</p>	
--	--

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com